

Le dépistage organisé du cancer du sein en pratique

Le mois d'octobre est chaque année un temps fort consacré à la promotion du dépistage organisé du cancer du sein. Le cancer du sein est en effet le cancer le plus fréquent et le plus meurtrier chez la femme. Toutefois, la prise en charge précoce d'un cancer du sein, c'est 99 % de chances de guérison à 5 ans.

Votre caisse d'Assurance Maladie, la Camieg, est partenaire du CRCDC - Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers - Grand Est qui organise cette campagne de dépistage.



Mais en pratique, comment fonctionne le dépistage organisé ?

- Le CRCDC Grand Est invite, **tous les deux ans, toutes les femmes de 50 à 74 ans de la région**, à réaliser une mammographie de dépistage, prise en charge à 100% par l'Assurance Maladie et sans avance de frais.
- Après avoir reçu votre lettre d'invitation, vous pouvez prendre rendez-vous avec l'un des radiologues agréés figurant sur la liste jointe à l'invitation. *(Il n'y a pas besoin d'une ordonnance en plus, votre lettre d'invitation suffit).*
- Si vous avez entre 50 et 74 ans, que vous n'avez pas reçu votre lettre d'invitation, pour bénéficier de votre test de dépistage, vous pouvez demander à votre médecin une prescription médicale ou **contacter votre site départemental du CRCDC Grand Est pour demander le renvoi d'une invitation.**

La deuxième lecture, de quoi s'agit-il ?

Dans le cadre du dépistage organisé, toute mammographie normale ou montrant des images bénignes est relue systématiquement par un deuxième radiologue. En effet, l'interprétation d'une mammographie est en effet un acte difficile et il est toujours possible qu'une petite lésion passe inaperçue aux yeux d'un premier lecteur.

Et si j'ai plus de 74 ans ?

À partir de 75 ans, si vous le souhaitez, vous pourrez continuer à faire un dépistage par mammographie dans le cadre d'un dépistage individuel, en vous adressant à votre médecin traitant.

Un suivi régulier peut vous sauver la vie, dépistez-vous !

Retrouvez les coordonnées des sites départementaux et toutes les réponses aux questions que vous vous posez sur le site du CRCDC Grand Est : www.depistagecancer-ge.fr